



ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Référence: WLI/100

18 juillet 2014

PROTOCOLE D'ACCESSION DE LA RÉPUBLIQUE DU YÉMEN À L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE FAIT À BALI (INDONÉSIE) LE 4 DÉCEMBRE 2013

ENVOI DE COPIE CERTIFIÉE CONFORME

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, conformément aux dispositions du paragraphe 9 du Protocole d'accession de la République du Yémen à l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce, fait à Bali (Indonésie) le 4 décembre 2013, une copie certifiée conforme dudit Protocole.

Conformément à son paragraphe 8, le Protocole est entré en vigueur le 26 juin 2014.

Roberto Azevêdo
Directeur général

14-4175

WT/Let/979